

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 148, rue Saint-André à Terrebonne le 15 septembre 2009 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents messieurs, Jean-Luc Labrecque, Clermont Lévesque, Daniel L'Espérance, Donald Mailly et mesdames Marie-Josée Beaupré, Micheline Mathieu, Denise Cloutier et Denise Paquette.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, et mesdames Chantal Laliberté, aménagiste et Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 août 2009
4. Liste des comptes à payer
5. Liste des chèques émis au mois d'août 2009
6. Dépôt de la correspondance
7. Rapport du comité de transport
8. Acquisition d'équipements pour le terminus
9. Publicité « En ville sans ma voiture »
10. Publicité « Nouveaux services »
11. Opération médiatique
12. Location de supports à bicyclette et de clôture à chantier dans le cadre de la journée « En ville sans ma voiture »
13. Adoption du règlement numéro 113-16 modifiant les articles 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la Municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de modifier le circuit numéro 6 desservi par taxi-bus dans le secteur du Lac Samson et de créer le circuit numéro 4 de Bois-Franc et Pincourt jusqu'au secteur du Domaine des Moulins
14. Adoption du règlement numéro 113-17 modifiant les articles 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la Municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de créer le circuit numéro 9 offrant une desserte vers le terminus de Terrebonne en provenance du secteur St-Roch – St-François

15. Adoption du règlement numéro 113-18 modifiant les articles 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la Municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de créer le circuit numéro 26 desservi par taxi-bus dans les secteurs St-Henri, St-Philippe et Domaine Guilbault à Mascouche
16. Mandat à la firme BPR – Préparation des plans et devis relatifs aux travaux de reprofilage du fossé de drainage des eaux pluviales dans le secteur de la rue Pressier
17. Autorisation de paiement à la firme Axor Experts-conseils inc. – Reprofilage du cours d'eau Robinson
18. Autorisation de paiement à l'entreprise Béton Laurier Inc. – Reprofilage du cours d'eau Robinson
19. Autorisation de paiement pour entreposage des archives
20. Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins au Comité régional de concertation en immigration Lanaudière
21. Formation continue obligatoire du Barreau du Québec
22. Travaux de rénovation au 148, Saint-André
23. Travaux d'entretien de la branche 12 du cours d'eau Cabane Ronde, Paroisse de l'Épiphanie
24. Bassin versant Mille-Îles – Candidatures en vue de la nomination de trois représentants de la MRC Les Moulins au comité provisoire dans le cadre de la démarche de constitution d'un organisme de gestion du bassin versant Mille-Îles
25. Dépôt du rapport de sensibilisation à l'herbe à poux 2009
26. Examen et approbation des règlements numéros 1001-100, 1001-102 modifiant le règlement de zonage, de la Ville de Terrebonne
27. Rapport du Comité d'aménagement
28. La Rentrée – Autobus supplémentaire
29. Table régionale de travail concernant la problématique de la réduction du bruit
30. Avis de motion – Construction de la gare régionale de Mascouche
31. Boîtes de perception – Autorisation de paiement
32. Demande de dérogation afin d'assister au camp annuel de l'Association des Personnes Handicapées Physiques Rive-Nord
33. Période de questions
34. Clôture de la séance

- 7092-09-09 Ouverture de la séance
- Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :
- QUE la séance soit et est ouverte.
- ADOPTÉ
- 7093-09-09 Adoption de l'ordre du jour
- Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement :
- QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé.
- ADOPTÉ
- 7094-09-09 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 août 2009
- Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :
- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 août 2009 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.
- ADOPTÉ
- 7095-09-09 Liste des comptes à payer
- Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :
- QUE la liste des comptes à payer pour la MRC au montant de 871 179,92\$ pour le mois de septembre 2009 soit et est acceptée (annexe «*Comptes à payer septembre 2009*»).
- QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-079 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 871 179,92\$ (divers postes budgétaires en tenant compte de la ristourne applicable sur la TPS) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.
- ADOPTÉ
- 7096-09-09 Liste des chèques émis aux mois d'août 2009
- Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :
- QUE la liste des chèques émis au cours du mois d'août 2009 pour un montant de 2 702 173,31\$ soit et est approuvée (annexe «*Liste des chèques et retraits – Août 2009*»).
- ADOPTÉ
- 7097-09-09 Dépôt de la correspondance
- Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :
- QUE la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe «*Liste de la correspondance – Septembre 2009* »).
- ADOPTÉ

7098-09-09 Rapport du Comité de transport

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité de transport soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

7099-09-09 Acquisition d'équipements pour le terminus

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'acquisition d'équipements pour le terminus;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Fortsum, datée du 20 août 2009, au montant de 2 412,71\$, incluant les taxes, pour l'acquisition d'équipements pour le terminus;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Montréal Soft, datée du 14 septembre 2009, au montant de 1 591,55\$, incluant les taxes, pour l'acquisition d'un ordinateur et de deux écrans pour le terminus;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission de l'entreprise Fortsum, datée du 20 août 2009, pour l'acquisition d'équipements pour le terminus, au montant de 2 412,71\$, incluant les taxes, soit et est acceptée.

QUE la soumission de l'entreprise Montréal Soft, datée du 14 septembre 2009, pour l'acquisition d'un ordinateur et de deux écrans pour le terminus, au montant de 1 591,55\$, incluant les taxes, soit et est acceptée.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-080 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 4 004,26\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2370-726, «*Acquisition équipement informatique*», soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7100-09-09 Publicité « En ville sans ma voiture »

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins désire faire paraître une publicité afin d'informer la population concernant la journée « En ville sans ma voiture » qui aura lieu le 22 septembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun de retenir une demi-page en couleur, sur le thème « En ville sans ma voiture », à paraître dans le journal La Revue, édition du 16 septembre 2009, au montant de 813,70\$, excluant les taxes et dans le journal Trait d'Union, édition du 19 septembre 2009, au montant de 792,00\$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir une demi-page couleur sur le thème « En ville sans ma voiture », à paraître dans le journal La Revue, édition du 16 septembre 2009, au montant de 813,70\$, excluant les taxes et dans le journal Trait d'Union, édition du 19 septembre 2009, au montant de 792,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-081 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 605,70\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-341 «*Transport en commun - Publicité, information*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7101-09-09 Publicité « Nouveaux services »

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins désire faire paraître une publicité sous le thème « Nouveaux services » afin d'annoncer des ajouts de service en transport;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun de retenir une demi-page en couleur, pour une publicité à paraître dans le journal La Revue, édition du 23 septembre 2009, au montant de 813,70\$, excluant les taxes et dans le journal Trait d'Union, édition du 26 septembre 2009, au montant de 792,00\$, excluant les taxes.

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir une demi-page couleur pour une publicité sous le thème « Nouveaux services », à paraître dans le journal La Revue, édition du 23 septembre 2009, au montant de 813,70\$, excluant les taxes et dans le journal Trait d'Union, édition du 26 septembre 2009, au montant de 792,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-082 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 605,70\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-341 «*Transport en commun - Publicité, information*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7102-09-09 Opération médiatique

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC jugent opportun de remercier les usagers du transport en commun et adapté;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise Aux Délices De La Plaine, au montant de 1,10\$ par friandise en pâte d'amande, excluant les taxes et incluant les emballages de présentation;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins acceptent la proposition de l'entreprise Aux Délices De La Plaine de fournir 2 400 friandises en pâte d'amande, au montant de 1,10\$ chacune, excluant les taxes et incluant les emballages de présentation, afin d'effectuer une distribution de friandises aux usagers du transport collectif, au terminus de Terrebonne le 28 octobre 2009.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir les services de pointeurs au tarif horaire de 13,00\$, pour procéder à la distribution de friandises, le 28 octobre prochain, pour un montant ne dépassant pas 400,00\$.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-83 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 3 040,00\$, excluant les taxes (poste budgétaire 2370-340 «*Promotion – Transport en commun*»), soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7103-09-09

Location de supports à bicyclette et de clôture à chantier dans le cadre de la journée « En ville sans ma voiture »

CONSIDÉRANT la tenue de la journée « Défi En ville, sans ma voiture! », qui aura lieu le 22 septembre 2009, à laquelle le conseil de la MRC Les Moulins a, par l'adoption de la résolution numéro 7061-08-09, décidé de participer;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de louer des supports à bicyclettes ainsi que des clôtures de chantier, pour cette journée;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise Rawdon Métal Vélo-Rack, datée du 24 août 2009, pour la location, la livraison, l'assemblage, le désassemblage et la cueillette des supports à bicyclettes, au montant de 1 252,91\$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise Centre de location d'équipement – Location Hewitt situé à Sainte-Rose à Laval, datée du 10 septembre 2009, pour la location, la livraison, l'assemblage, le désassemblage et la cueillette de 160 pieds de clôture de chantier, au montant de 416,01\$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à l'entreprise Rawdon Métal Vélo-Rack, un montant de 1 252,91\$, incluant les taxes, pour la location, la livraison, l'assemblage, le désassemblage et la cueillette des supports à bicyclettes, le tout conformément à la proposition de ladite entreprise, datée du 24 août 2009.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à l'entreprise Centre de location d'équipement – Location Hewitt situé à Sainte-Rose à Laval, un montant de 416,01\$, incluant les taxes, pour la location, la livraison, l'assemblage, le désassemblage et la cueillette de 160 pieds de clôture de chantier, le tout conformément à la proposition de ladite entreprise, datée du 10 septembre 2009.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir du personnel pour la journée « Défi en ville, sans ma voiture ! », le 22 septembre prochain, pour un montant ne dépassant pas 300,00\$.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-084 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 968,92\$, taxes incluses, poste budgétaire 2370-340 «*Promotion – Transport en commun*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7104-09-09 Adoption du règlement numéro 113-16 modifiant les articles 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la Municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de modifier le circuit numéro 6 desservi par taxi-bus dans le secteur du Lac Samson et de créer le circuit numéro 4 de Bois-Franc et Pincourt jusqu'au secteur du Domaine des Moulins

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par madame Denise Cloutier et résolu unanimement :

QUE soit et est adopté le règlement n° 113-16 modifiant les articles 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la Municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de modifier le circuit numéro 6 desservi par taxi-bus dans le secteur du Lac Samson et de créer le circuit numéro 4 de Bois-Franc et Pincourt jusqu'au secteur du Domaine des Moulins.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture a été demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

7105-09-09 Adoption du règlement numéro 113-17 modifiant les articles 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la Municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de créer le circuit numéro 9 offrant une desserte vers le terminus de Terrebonne en provenance du secteur St-Roch – St-François

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE soit et est adopté le règlement n° 113-17 modifiant les articles 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la Municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de créer le circuit numéro 9 offrant une desserte vers le terminus de Terrebonne en provenance du secteur St-Roch – St-François.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture a été demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

7106-09-09 Adoption du règlement numéro 113-18 modifiant les articles 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la Municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de créer le circuit numéro 26 desservi par taxi-bus dans les secteurs St-Henri, St-Philippe et Domaine Guilbault à Mascouche

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement :

QUE soit et est adopté le règlement n° 113-18 modifiant les articles 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la Municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de créer le circuit numéro 26 desservi par taxi-bus dans les secteurs St-Henri, St-Philippe et Domaine Guilbault à Mascouche.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture a été demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

7107-09-09 Mandat à la firme BPR – Préparation des plans et devis relatifs aux travaux de reprofilage du fossé de drainage des eaux pluviales dans le secteur de la rue Pressier

CONSIDÉRANT QUE la MRC exerce la compétence à l'égard de la gestion des cours d'eau depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur les compétences municipales* le 1^{er} janvier 2006;

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par le Comité exécutif de la Ville de Terrebonne en date du 15 juillet 2009, demandant à la MRC Les Moulins d'exercer sa compétence en matière de cours d'eau et de procéder aux travaux requis dans fossé de drainage des eaux pluviales adjacentes au secteur de la rue Pressier;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels datée du 27 août 2009, transmise par monsieur Rosaire Fontaine, ing., pour la firme BPR-TRIAX, au montant de 22 000,00\$, excluant les taxes, pour effectuer les relevés de terrain, la mise en plan des ouvrages existants et des travaux proposés, l'estimation détaillée des travaux, la préparation des documents d'appel d'offre pour les services d'un entrepreneur, la demande d'autorisation au MDDEP et la détermination du bassin des contribuables intéressés et bénéficiaires des travaux;

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyée par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate la firme BPR-TRIAX pour effectuer les relevés de terrain, la mise en plan des ouvrages existants et des travaux proposés, l'estimation détaillée des travaux, la préparation des documents d'appel d'offre pour les services d'un entrepreneur, la demande d'autorisation au MDDEP et la détermination du bassin des contribuables intéressés et bénéficiaires des travaux, le tout pour une somme de 22 000,00\$, excluant les taxes, conformément à l'offre de services professionnels datée du 27 août 2009 signée par monsieur Rosaire Fontaine, ingénieur pour la firme BPR-TRIAX, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit nE2009-085 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 22 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-418 «*Aménagement et urbanisme - Honoraires professionnels*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7108-09-09 Autorisation de paiement à la firme Axor Experts-conseils inc. – Reprofilage du cours d'eau Robinson

CONSIDÉRANT les honoraires professionnels facturés à la MRC Les Moulins, en date du 26 août 2009, par la firme Axor Experts-Conseils Inc., soit la facture numéro

0108832, au montant de 8 166,51\$, incluant les taxes, relativement aux mandats octroyés à ladite firme par les résolutions numéros 6753-10-08 et 6998-05-09 adoptées par le conseil de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par madame Denise Cloutier et résolu unanimement :

QUE le préambule ci-dessus exposé fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la firme Axor Experts-Conseils, les sommes de 8 166,51\$, incluant les taxes, à titre d'honoraires professionnels, relativement aux mandats octroyés à ladite firme par les résolutions numéros 6753-10-08 et 6998-05-09 adoptées par le conseil de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉ

7109-09-09 Autorisation de paiement à l'entreprise Béton Laurier Inc. – Reprofilage du cours d'eau Robinson

CONSIDÉRANT les honoraires professionnels facturés à la MRC Les Moulins, en date du 11 septembre 2009, par l'entreprise Béton Laurier Inc., au montant de 58 949,84\$, incluant les taxes, relativement au mandat octroyé à ladite entreprise par la résolution numéro 7024-06-09 adoptée par le conseil de la MRC Les Moulins, pour effectuer les travaux de reprofilage du cours d'eau Robinson;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement datée du 3 septembre 2009, de monsieur Maxime Bourgoing, ingénieur pour la firme AXOR Experts-Conseils Inc., à l'entreprise Béton Laurier Inc., au montant de 58 949,84\$, incluant les taxes et excluant la retenue de 5% payable en septembre 2010;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par madame Denise Cloutier et résolu unanimement :

QUE le préambule ci-dessus exposé fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à l'entreprise Béton Laurier Inc, la somme de 58 949,84\$, incluant les taxes, à titre d'honoraires professionnels, relativement au mandat octroyé à ladite entreprise par la résolution numéro 7024-06-09 adoptée par le conseil de la MRC Les Moulins, pour les travaux de reprofilage du cours d'eau Robinson, le tout conformément à la recommandation de paiement datée du 3 septembre 2009, de monsieur Maxime Bourgoing, ingénieur pour la firme AXOR Experts-Conseils Inc., jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le certificat d'acceptation provisoire daté du 6 août 2009.

ADOPTÉ

7110-09-09 Autorisation de paiement pour entreposage des archives

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent important de s'assurer de la préservation du patrimoine archivistique, dans le respect des pratiques reconnues;

CONSIDÉRANT la facture numéro 746 datée du 31 juillet 2009, pour l'entreposage des documents, présentée par le Centre régional d'Archives de Lanaudière (CRAL), au

montant de 620,16\$, pour l'entreposage de 68 boîtes d'archives de format régulier, au coût de 0,76\$ la boîte par mois, du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par madame Denise Cloutier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer au Centre régional d'Archives de Lanaudière (CRAL), la somme de 620,016\$, pour l'entreposage de 68 boîtes d'archives de format régulier, au coût de 0,76\$ la boîte par mois, du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.

ADOPTÉ

7111-09-09 Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins au Comité régional de concertation en immigration Lanaudière

CONSIDÉRANT la constitution du Comité régional de concertation en immigration Lanaudière (CRCI) dans le cadre de la nouvelle entente spécifique mise de l'avant par la CRÉ Lanaudière et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) sièges réservés pour le territoire de la MRC Les Moulins sont vacants, soit un siège pour un représentant provenant du milieu municipal et un autre provenant du milieu communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a été invitée à déléguer deux (2) représentants;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins, par sa résolution numéro 7018-06-09, a nommé madame Marie-Claude Lamarche, conseillère à la Ville de Terrebonne, pour représenter le conseil de la MRC Les Moulins au Comité régional de concertation en immigration Lanaudière (CRCI) ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du comité est de réunir tous les acteurs régionaux qui oeuvrent dans le domaine de l'immigration afin d'échanger et de travailler à la création et la réalisation d'un plan d'action régional;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge important de participer aux discussions relatives à l'accueil et l'intégration, au sein de la communauté, des immigrants;

CONSIDÉRANT QU'un siège réservé pour le territoire de la MRC Les Moulins est toujours vacant, soit un siège pour un représentant du milieu communautaire;

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyée par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Bartelemy Lokoka, représentant du milieu communautaire, soit et est nommé pour représenter le conseil de la MRC Les Moulins, au Comité régional de concertation en immigration Lanaudière (CRCI).

ADOPTÉ

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1 avril 2009, tous les membres inscrits au Tableau de l'ordre du Barreau du Québec doivent compléter au moins 30 heures de formation liée à l'exercice de la profession et reconnue par le Comité d'orientation sur la stratégie de formation des avocats et avocates et le Comité exécutif du Barreau, et ce, au cours d'une période de référence de 2 ans;

CONSIDÉRANT QU'une journée de formation se tiendra dans les Laurentides le 18 novembre 2009, au montant de 300,00\$, incluant les taxes, et que deux demi-journées de formation se tiendront à la faculté de droit de l'Université de Montréal les 11 et 18 décembre 2009, au montant de 450,00\$, incluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Martine Baribeau, greffière, soit et est autorisée à assister à la journée de formation continue qui se tiendra dans les Laurentides le 18 novembre 2009, au montant de 300,00\$, incluant les taxes, et aux deux demi-journées de formation continue qui se tiendront à la faculté de droit de l'Université de Montréal les 11 et 18 décembre 2009, au montant de 450,00\$, incluant les taxes, le tout, dans le cadre des nouvelles exigences du Barreau du Québec, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2009, envers tous ses membres inscrits au Tableau de l'ordre. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-086 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 750,00\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2131-454 «Administration - Formation», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réparation sur l'immeuble situé au 148, rue Saint-André à Terrebonne, notamment l'escalier extérieur arrière et le balcon arrière, s'avèrent nécessaires;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 8 septembre 2009, présentée par monsieur François Désy, de l'entreprise 9106-9989 Québec inc., pour effectuer des travaux de réparation sur l'immeuble situé au 148, rue Saint-André à Terrebonne, notamment l'escalier extérieur arrière et le balcon arrière, au montant de 2 872,00\$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge important de voir à l'entretien de cet immeuble;

Il est proposé par monsieur Daniel l'Espérance, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les services de l'entreprise 9106-9989 Québec inc. soient et sont retenus pour effectuer les travaux de réparation, sur l'immeuble situé au 148, rue Saint-André à

Terrebonne, notamment l'escalier extérieur arrière et le balcon arrière, pour un montant de 2 872,00\$, excluant les taxes, le tout tel que décrit dans la soumission déposée par monsieur François Désy, en date du 8 septembre 2009, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE les toutes démarches relatives à l'obtention des permis nécessaires à l'exécution desdits travaux soient effectuées par monsieur François Désy.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-087 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 2 872,00 \$, poste budgétaire 2190-522 «*Entretien bâtisse*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7114-09-09 Travaux d'entretien de la branche 12 du cours d'eau Cabane Ronde, Paroisse de l'Épiphanie

CONSIDÉRANT QUE le cours d'eau branche 12 de la Cabane Ronde est situé dans deux municipalités faisant partie de deux MRC, soit de L'Assomption et Les Moulins et que de ce fait, ces deux MRC ont compétence commune sur le cours d'eau, tel qu'édicte par l'article 109 de la *Loi sur la compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Assomption a soumis des plans et devis et un avis préalable au MDDEP pour des travaux d'entretien d'une section du cours d'eau de la branche 12 de la Cabane Ronde;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Assomption a reçu, en date du 6 août 2009, un avis favorable du MDDEP pour procéder auxdits travaux d'entretien;

CONSIDÉRANT QUE suite à cet avis du MDDEP, la MRC de L'Assomption entend émettre un permis aux exploitants agricoles concernés par les travaux, lesquels défrayeront l'ensemble des coûts reliés à la réalisation des travaux d'entretien;

CONSIDÉRANT QUE tel que requis par l'article 109 de la *Loi sur la compétences municipales*, les MRC Les Moulins et de l'Assomption doivent prendre un accord sur un mode d'exercice de la compétence commune dans les 60 jours de la transmission de l'avis à cette fin, à défaut de quoi, un bureau de délégués devra être convoqué;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de l'Assomption demande à la MRC Les Moulins de lui signifier sa position quant auxdits travaux d'entretien;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC les Moulins signifient, par la présente à la MRC de L'Assomption, leur accord quant à l'émission d'un permis aux exploitants agricoles concernés par les travaux, lesquels défrayeront l'ensemble des coûts reliés à la réalisation des travaux d'entretien et autorise la signature d'un accord avec la MRC de L'Assomption, le tout conformément à l'article 109 de la *Loi sur la compétences municipales*.

ADOPTÉ

Bassin versant Mille-Îles – Candidatures en vue de la nomination de trois représentants de la MRC Les Moulins au comité provisoire dans le cadre de la démarche de constitution d'un organisme de gestion du bassin versant Mille-Îles

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) du Québec a adopté en 2002, une *Politique nationale de l'eau*, suivie par l'adoption d'un plan d'action sur les algues bleues, et que ces documents prévoyaient notamment une gestion intégrée par bassin versant;

CONSIDÉRANT QU'un certain nombre d'organismes de bassin versant ont été créés depuis dans les régions nordiques du Québec;

CONSIDÉRANT QUE madame Line Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs annonçait, le 5 mars 2009, que son ministère étendait la gestion par bassin versant pour tous les plans d'eau situés au sud du 49° parallèle, bassins qui seront éventuellement pris en charge par des organismes à mettre sur pied et qui sont voués à leur protection;

CONSIDÉRANT QUE le bassin versant de la rivière des Mille-Îles était créé à cette même occasion et qu'il n'existe pas d'organisme officiellement fondé et reconnu par le MDDEP afin d'assumer sa gestion;

CONSIDÉRANT QUE le MDDEP recommande la formation d'un comité provisoire afin de définir la nouvelle structure de gouvernance à mettre en place pour l'organisme de bassin versant de la rivière des Mille-Îles et qu'une somme de 22 380\$ est disponible pour cette étape;

CONSIDÉRANT QUE le MDDEP a fixé, comme date butoir, le 15 novembre 2009 pour la tenue de l'assemblée de fondation de l'organisme de bassin versant de la rivière des Mille-Îles;

CONSIDÉRANT QUE ce comité provisoire devrait comprendre un maximum de 12 personnes et assurer une représentativité des différents secteurs géographiques concernés;

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyée par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins reconnaisse l'importance de s'impliquer dans la formation du comité provisoire, afin de définir la nouvelle structure de gouvernance à mettre en place pour l'organisme de bassin versant de la rivière des Mille-Îles.

QUE la MRC Les Moulins propose les candidatures suivantes pour siéger sur le comité provisoire du bassin versant de la rivière des Mille-Îles :

- Madame Denise Cloutier, conseillère à la MRC Les Moulins;
- Monsieur André Hamel, président du Groupe Plein Air Terrebonne (GPAT);
- Monsieur François Duval, président du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM);

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux autres MRC situées en bordure de la rivière des Mille-Îles.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins demandent au conseil d'administration de l'organisme Groupe Plein Air Terrebonne (GPAT), de confirmer la candidature de monsieur André Hamel et demandent au conseil d'administration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM), de confirmer la candidature de monsieur François Duval.

ADOPTÉ

7116-09-09 Dépôt du rapport de sensibilisation à l'herbe à poux 2009

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le rapport de sensibilisation à l'herbe à poux 2009 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

7117-09-09 Examen et approbation des règlements numéros 1001-100, 1001-102 modifiant le règlement de zonage, de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation les règlements numéros 1001-100 et 1001-102 modifiant le règlement de zonage, de la Ville de Terrebonne;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conformes aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire les règlements numéros 1001-100 et 1001-102 modifiant le règlement de zonage, de la Ville de Terrebonne.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre des certificats de conformité.

ADOPTÉ

7118-09-09 Rapport du Comité d'aménagement

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité de d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

7119-09-09 La Rentrée – Autobus supplémentaire

CONSIDÉRANT qu'un autobus supplémentaire a été ajouté pour la période du 24 août au 11 septembre 2009 en période de pointe du matin;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter huit (8) départs du métro Montmorency en période de pointe de l'après-midi;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil entérine l'ajout d'un autobus supplémentaire pour la période du 24 août au 11 septembre 2009 en période de pointe du matin et autorise l'ajout de huit (8) départs du métro Montmorency en période de pointe de l'après-midi.

ADOPTÉ

7120-09-09 Table régionale de travail concernant la problématique de la réduction du bruit

CONSIDÉRANT QUE l'organisme CALM (Coalition Antibruit Les Moulins) propose d'installer à certains endroits dans les villes de Mascouche et Terrebonne, des panneaux pour sensibiliser les citoyens à réduire le bruit;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme a pour but de sensibiliser le plus grand nombre de personnes résidant dans la MRC Les Moulins au problème de la pollution sonore;

CONSIDÉRANT la demande de la Ville de Terrebonne;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de constituer la table de travail de représentants de la MRC Les Moulins, des villes de Mascouche et de Terrebonne et de représentants de l'organisme CALM;

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins soit favorable à la mise en place d'une table de travail régionale concernant la réduction du bruit.

QUE cette table de travail soit composée de représentants de la MRC Les Moulins, de représentants de CALM, de conseillers municipaux et de représentants municipaux des services de sécurité publique (service de police) et des services de communications des deux villes ou de toute personne que ce Comité jugera opportun de s'adjoindre.

QUE les deux (2) villes recommandent à la MRC Les Moulins, par voie de résolution, le nom des personnes qui siégeront sur cette table de travail.

ADOPTÉ

7121-09-09 Avis de motion – Construction de la gare régionale de Mascouche

Avis de motion est donné par madame Denise Cloutier qu'à une prochaine séance du conseil, sera déposé un projet de règlement d'emprunt, pour financer la construction de la gare régionale de Mascouche.

7122-09-09 Boîtes de perception – Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a demandé au CRT de Lanaudière d'entreprendre les démarches pour l'acquisition d'un système intégré pour la

gestion du transport intelligent par autobus;

CONSIDÉRANT la facture # 833 transmise par le CRT de Lanaudière, au montant de 137 047,87\$, représentant le paiement de 30% pour droit d'usage du lien ACS, le paiement de 60% pour les 56 coupleurs ACS et un ajustement du taux de change de la facture # 090604-002;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre au CRT de Lanaudière la somme de 137 047,87\$.

QUE les membres du conseil demandent au CRT de Lanaudière d'acquitter les factures de ITSMAX sur réception de ladite somme.

ADOPTÉ

7123-09-09 Demande de dérogation afin d'assister au camp annuel de l'Association des Personnes Handicapées Physiques Rive-Nord

CONSIDÉRANT QUE madame Hélène Fortin, coordonnatrice pour l'Association des Personnes Handicapées Physiques Rive-Nord (A.P.H.P.R.N.), a déposé une demande de dérogation afin de permettre à trois (3) personnes de la MRC Les Moulins, de participer au camp annuel de ladite Association qui se tiendra les 18, 19, et 20 septembre 2009, au centre À Nous de Repentigny;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil acceptent la demande de dérogation présentée par madame Hélène Fortin, coordonnatrice pour l'Association des Personnes Handicapées Physiques Rive-Nord (A.P.H.P.R.N.), afin de permettre à trois (3) personnes de la MRC Les Moulins, de participer au camp annuel de ladite Association qui se tiendra les 18, 19, et 20 septembre 2009, au centre À Nous de Repentigny.

ADOPTÉ

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Aucune question.

7124-09-09 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Jean-Marc Robitaille, préfet

Daniel Pilon, directeur général et
secrétaire-trésorier